

**Le Prix des droits de l'homme de la République Française « Liberté-Égalité-Fraternité » pour 2013 est ouvert aux candidatures. Date limite : 9 septembre 2013.**

Ce Prix, créé en 1988, est destiné à récompenser des actions individuelles ou collectives de terrain, sans considération de nationalité ou de frontières, menées en France ou à l'étranger, et portant sur l'un des deux thèmes, au choix.

1 - Les organisations non gouvernementales, sans considération de nationalité ou de frontières, devront présenter une action de terrain ou un projet menés en France ou à l'étranger, portant sur l'un des deux thèmes, au choix, de l'année 2013 :

**Thème 1 : L'accompagnement et la prise en charge des personnes déplacées internes**  
**Thème 2 : La protection des droits de l'homme dans les lieux de privation de liberté**

2 - Cinq lauréats se partageront la dotation globale de 70.000 euros allouée par le Premier ministre.

Les cinq suivants se verront décerner une « mention spéciale ». Les candidatures devront se conformer au règlement du Prix.

Le règlement du Prix et la présentation détaillée des thèmes 2013 sont accessibles sur le site Internet : [www.cncdh.fr](http://www.cncdh.fr)

3 - Le dossier de candidature rédigé en langue française doit comporter :

- a) une lettre de candidature présentée et signée par le président ou le responsable légal de l'ONG opératrice ;
- b) un dossier présentant, en détail, l'objectif et la description de la réalisation ou du projet soumis. Il doit comporter un budget précis (avec contre-valeurs exprimées en euros de préférence) ;
- c) une présentation de l'ONG opératrice (statuts, réalisation, etc.) ;
- d) les coordonnées postale et bancaire de l'ONG.

Les candidats devront impérativement adresser leur dossier complet, avant la date limite de dépôt du 9 septembre 2013, au Secrétariat général de la Commission (35, rue Saint-Dominique - 75007 Paris - France)

ou par E-mail : [michel.forst@cncdh.pm.gouv.fr](mailto:michel.forst@cncdh.pm.gouv.fr) ET [cncdh@cncdh.pm.gouv.fr](mailto:cncdh@cncdh.pm.gouv.fr)

4 – Après proclamation des résultats par le jury, le Prix 2013 sera solennellement remis à Paris, par le Premier ministre, autour du 10 décembre 2013.

Personnes contact à l'Ambassade de France :

Antoine Barbe [antoine.barbe@diplomatie.gouv.fr](mailto:antoine.barbe@diplomatie.gouv.fr) / (61) 3222 3882

Carmen Balduino [carmen.balduino@diplomatie.gouv.fr](mailto:carmen.balduino@diplomatie.gouv.fr) / (61) 3222 3864